



Département Isère – Canton du Moyen Grésivaudan – Commune de Crolles

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 25 mai 2018

Objet : **SUBVENTION EVENEMENTIELLE EMMA PATRY – SPORT HAUT NIVEAU**

L'an deux mil dix-huit, le 25 mai, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 18 mai 2018

PRESENTS : Mmes. BARNOLA, BELIN DI STEPHANO, DEPETRIS, GEROMIN, GODEFROY, GRANGEAT, MORAND
 Présents : 16
 Absents : 13
 Votants : 23

MM. BOUKSARA, DEPLANCKE, FORT, GERARDO, GIMBERT, LORIMIER, MULLER, PAGES, PEYRONNARD

ABSENTS : Mmes. BOUCHAUD, BOURDARIAS, CAMPANALE (pouvoir à M. PEYRONNARD), CHEVROT, FRAGOLA (pouvoir à M. FORT), HYVRARD (pouvoir à Mme. MORAND), GROS (pouvoir à Mme. BARNOLA)
MM. BRUNELLO, CROZES (pouvoir à Mme. GRANGEAT), GAY (pouvoir à M. DEPLANCKE), GENDRIN, GLOECKLE (pouvoir à M. GERARDO), LE PENDEVEN.

M. Didier GERARDO a été élu secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2121-29 et L2311-7 ;

Vu l'article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Monsieur l'adjoint aux sports indique qu'Emma Patry, habitante crolloise inscrite sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau catégorie « Espoir », fait partie du Pôle Espoir baseball de Rouen (équipe de Rouen : championne de France).

Investie dans cette filière de haut niveau, elle sollicite la commune pour l'accompagner et la soutenir dans son projet de jouer avec une équipe sénior française au Canada et de jouer dans un tournoi qui se déroule aux Etats-Unis au sein de l'équipe Natives (sélection des meilleures joueuses du Canada).

La commission Sports Culture Animations Patrimoine et Coopération Internationale souhaite aider cette jeune sportive de haut-niveau en participant au financement des billets d'avion, soit 20 % environ du budget prévisionnel d'Emma Patry estimé à 2 800 €.

Elle a donc donné, lors de sa séance du 19 avril 2018, un avis favorable à l'attribution d'une subvention.

En contrepartie de cette aide, Emma Patry participera à des manifestations communales. La convention correspondante précisera, entre autre, ses engagements pour l'année 2018.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, dans le cadre de la politique sportive de la ville et de son soutien aux sportifs de haut niveau, le conseil municipal, à l'unanimité (1 abstention) des suffrages exprimés, décide :

- D'attribuer à Emma Patry une subvention de 500 euros,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

Crolles, le 8 juin 2018

Philippe LORIMIER

Maire de Crolles

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le de sa notification le et de sa transmission en Préfecture le
 Pour le Maire, par délégation, Lorraine Sperandio,
 Responsable du service Juridique / Marchés publics.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

